



# PLAN DE PROTECTION COVID-19 - CLIENTS

ÉTAT AU 30 AVRIL 2021

## 1. INTRODUCTION

Ce plan de protection a été élaboré en tenant compte que la Maison du sport vaudois (MSVd) accueille des groupes constitués de personnes qui se connaissent dans le cadre de séjours sportifs. Il traite principalement des points suivants :

- les chambres ;
- les locaux communs ;
- la restauration ;
- l'utilisation de la salle de sport.

Toutefois, les mesures générales de protection à respecter et à faire respecter sont du ressort des participants et du chef de cours respectivement du responsable du camp (ci-après, le responsable). De par sa signature, le responsable s'engage à respecter le présent document. En cas de non-respect des présentes directives, le séjour peut être annulé sur le champ et les frais facturés à 100%.

## 2. MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION

- Le nombre d'encadrants est limité à 5 au maximum, celui des participants à 20 et doivent tous avoir moins de 20 ans.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s doivent venir avec un auto-test qui sera effectué au début du camp. Un.e encadrant.e est responsable que tous les auto-tests aient été effectués.
- Chaque participant et encadrant présentant des symptômes du Coronavirus ou ayant été en contact avec une personne infectée moins de 10 jours avant le séjour ne doit pas être admis à celui-ci.
- Les participants ou encadrants considérés comme des personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé ne participent pas aux activités.
- Chaque participant et encadrant ayant séjourné dans un État ou sur un territoire à risque élevé d'infection (selon la liste de l'OFSP) dans les 10 jours avant le séjour ne doit pas être admis à celui-ci.
- Chaque participant et encadrant doit porter le masque dans les lieux communs, sauf pour les participants de moins de 12 ans.
- Chaque participant et encadrant se lave ou se désinfecte régulièrement les mains. Pour les participants de moins de 12 ans, un lavage des mains à l'eau et au savon est préférable.
- Les gestes barrières sont expliqués aux participants en début d'activité et sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire par le responsable.
- Chacun garde ses affaires dans son propre sac afin d'éviter tout mélange.

- Toutes les activités (repas, sport, etc.) se font avec un nombre de participants réduit et avec interdiction de se mélanger avec un autre groupe constitué de personnes.
- L'identité et les coordonnées de chaque participant et encadrant doivent être connues et remises avant le début du séjour par le responsable à la direction de la MSVd. Ces données sont conservées durant deux semaines après la fin de l'activité. Passé ce délai, elles sont détruites. Aucune personne extérieure au groupe constitué n'est acceptée dans l'enceinte de la MSVd.
- Le responsable doit impérativement suivre les directives en vigueur de la fédération sportive à laquelle il est rattaché.
- En cas de suspicion de COVID-19, le participant sera isolé et le responsable :
  - lui remettra un masque ;
  - nommera une personne pour s'occuper du participant ;
  - se chargera d'organiser une visite par un médecin ;
  - se chargera de l'information à la famille et du retour à domicile voir une hospitalisation le cas échéant.
- D'une manière générale, le concept de protection Covid-19 édicté par le Groupe de Liaison des Activités Jeunesse (GLAJ) et en vigueur au moment du séjour doit être scrupuleusement respecté. Il est disponible sous [www.glaj-vaud.ch](http://www.glaj-vaud.ch).

### 3. LOGEMENT

- Les chambres sont attribuées en début du séjour et un listing sera tenu. Tout changement de participant et/ou de chambre est exclu pendant la durée de celui-ci.
- Un espace de 4m<sup>2</sup> (1 lit sur 2) dans les chambres est prévu pour les encadrants afin de respecter la distance de sécurité.
- L'ordre en chambre est de la responsabilité de chaque participant. La MSVd ne s'occupe aucunement des affaires personnelles de ceux-ci. Celles-ci doivent être rangées soit dans les armoires individuelles des chambres ou dans les sacs personnels.
- Les douches sont à prendre uniquement dans la chambre attribuée à tour de rôle, celles de la salle de sport étant condamnées.
- Il est interdit de se rassembler dans les chambres, les rassemblements sont uniquement admis dans les lieux communs.

### 4. LIEUX COMMUNS

- Chaque participant et encadrant doit porter le masque dans les lieux communs, sauf pour les participants de moins de 12 ans.
- Du gel hydroalcoolique pour les mains sera mis à disposition à l'entrée des lieux communs ainsi que du spray désinfectant pour les équipements collectifs.
- Les toilettes communes sont inaccessibles.
- Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement.



## 5. RESTAURATION

- Les repas se prennent aux places définies par la MSVd qui permettent de respecter les 1.5 m entre chaque personne. Les encadrants ont un espace spécifique qui leur est attribué.
- Les participants et encadrants se désinfectent les mains avec le gel hydroalcoolique prévu à cet effet (attention au moins de 12 ans) avant et après le repas.
- Les participants prendront en premier temps place à leur table respective et passeront ensuite par tablée au self.
- Les participants respectent les distances lors de l'attente au self et portent le masque (sauf pour les moins de 12 ans). Le masque ne se retire qu'une fois assis.
- La prestation sera entièrement délivrée par le personnel de cuisine. Aucun aliment n'est proposé en libre-service.
- La consommation des repas ne se fera qu'assise.
- Les personnes en charge de la préparation du repas et du service doivent porter un masque et des gants.
- Le même principe de tablée sera appliqué lors du débarassage des plateaux à la fin du repas. Les participants et encadrants ont interdiction d'accéder à la cuisine.
- Les surfaces en contact avec les personnes sont désinfectées régulièrement ainsi que les tables et les chaises après chaque service.

## 6. UTILISATION DE LA SALLE DE SPORT

- La salle est accessible aux horaires convenus pour chaque groupe constitué.
- À l'entrée de celle-ci, les participants se désinfectent les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition (attention au moins de 12 ans).
- Le responsable s'assure de la désinfection du matériel en début et en fin de leçon selon les directives Alder & Eisenhut (disponibles sous <https://www.alder-eisenhut.ch/fr/news-aktuell/2020/Desinfektionshinweis>). À cet effet, le produit de désinfection sera mis à disposition par la MSVd. Le responsable se charge d'amener le papier en rouleau en vue de ce nettoyage. Des rouleaux seront également disponibles à l'achat à la MSVd.
- Chacun garde ses affaires dans son propre sac afin d'éviter tout mélange.
- Chacun utilise sa propre gourde.
- Le masque peut être retiré lors de la pratique de l'activité physique selon les directives en vigueur de la fédération sportive.
- Le jour du départ, l'accès aux douches est ouvert selon l'appréciation de la Direction et devra respecter le planning établi.

## 7. ENGAGEMENT PAR LE RESPONSABLE

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

Dates du séjour : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Par sa signature, le responsable s'engage a respecter le présent plan de protection.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_